



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2020, convoqué le 10/12/2020

La séance s'est déroulée dans la salle de motricité de l'école maternelle

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, C. Huet, S. Lamouille, P. Avril, P. Boquet, G. Aubry, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

Procuration : E. Mascret à M. Malhappe

Christian Bourrat est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

- 1) Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2020 est approuvé et le registre des délibérations signé par l'ensemble des Conseillers.
- 2) L'ordre du jour n'appelle pas de modification et est adopté à l'unanimité.

G. Aubry souhaiterait, si cela est possible, bénéficier de davantage de temps pour la relecture du compte-rendu. S. Apruzzese rappelle qu'un compte rendu doit être affiché en mairie et publié sur le site une semaine après la tenue de la séance. Monsieur le Maire ajoute que, compte tenu des horaires de la secrétaire, le délai de relecture par les conseillers est parfois court selon la date de la tenue de la séance du conseil.

3) Deux décisions modificatives budgétaires approuvées à l'unanimité

- Abondement du chapitre 12 (charges de personnel) :

Chapitre	Article	Dépenses de fonctionnement
012	6218	+ 3 000,00 €
65	6535	- 3 000,00 €

- Imputation définitive d'une étude préalable aux travaux de l'auberge :

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement
041	21318	+ 1 236,00 €
020	2031	- 1 236,00 €

4) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 112 742,21 €, représentant ¼ des crédits ouverts au BP 2020.

5) Demandes de subvention

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demande de subvention concernant le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sont à déposer entre le 4 janvier et le 15 février 2021. Il propose au Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de demander des subventions pour les travaux suivants :

- Réfection du clocher de l'église (1 900 € HT, soit 2 280 € TTC)
- Aménagement du logement au-dessus de la mairie (90 933,24 € HT, soit 109 119,89 € TTC)
- Enrochement et sécurisation du fossé des Rostys (266 800 € HT, soit 320 160 € TTC)

Monsieur le Maire précise que ce dernier point a fait l'objet d'une demande de devis auprès d'un autre prestataire pour tenter de réduire la dépense à engager.

D. Ferrandin demande à qui appartient le fossé, compte tenu de la proximité de la route départementale.

S. Lamouille précise que l'entretien des fossés est normalement de la compétence du maire, les parcelles privées s'arrêtant en haut du fossé.

C. Huet s'interroge sur l'aspect technique de l'enrochement.

Monsieur le Maire explique que l'enrochement consiste en la consolidation du fossé par de gros rochers, en partant du bas, ce qui nécessite deux pelleteuses. Un autre système consisterait en la plantation de végétaux dont le système racinaire pourrait maintenir la terre.

D. Ferrandin rappelle que le fossé étant soumis à une forte érosion, il faut trouver une solution pérenne.

T. de Ferrières doute du caractère esthétique d'un enrochement. Toutefois, cet ouvrage se situant sous le niveau de la route, il sera peu visible.

Monsieur le Maire interroge S. Lamouille sur le type de réseaux circulant sous le fossé et leur emplacement précis.

S. Lamouille répond que sont concernées l'eau et l'électricité. Les réseaux partent du poteau et passent entre le fossé et la route. Ils sont donc impactés par les véhicules circulant sur les bas-côtés.

Monsieur le Maire remarque que les concessionnaires de réseaux auraient dû faire un ouvrage en béton.

S. Lamouille explique que la seule partie bétonnée est le compteur d'eau de son voisin, le sien ne l'étant pas. Enedis et le syndicat des Eaux d'Oulins devront être recontactés pour vérifier la conformité de leurs installations.

6) Convention avec Eure-et-Loir Nature pour l'opération « Objectif Climat 2030 »

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 novembre 2020, le Conseil municipal s'était prononcé en faveur de la signature de cette convention, le projet présenté visant à accompagner la commune dans la préservation de la ressource en eau face au changement climatique.

La participation financière de la commune s'établira à 1 216,80 €, répartie sur les exercices budgétaires 2021 et 2022. Cette délibération est adoptée à la majorité (2 abstentions).

7) Délibérations concernant le personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à l'arrivée de la nouvelle secrétaire, il faut mettre à jour l'organigramme de la commune, adopté à l'unanimité.

La délibération du 11 septembre 2020 concernant le régime indemnitaire (RIFSEEP) avait été prise avant l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Soumise à l'approbation de cet organisme, l'avis favorable émis doit être entériné. La nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente est acceptée à l'unanimité.

Les modalités de réalisation de la journée de solidarité ne font l'objet d'aucune remarque, tout comme la délibération fixant les autorisations exceptionnelles d'absence, en attente du décret d'application de la loi de transformation de la fonction publique parue le 6 août 2019.

8) Annulation de la délibération n° 2017-30-06D04 concernant la participation financière pour la location du grand barnum

Le Conseil municipal annule à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil réfléchisse aux modalités de prêt et/ou de location et entame un tour de table. Renseignements pris, il indique qu'il faudra tenir un registre dédié et fournir un plan de montage détaillé. La responsabilité de la mairie sera quant à elle couverte par l'assurance pour la qualité du matériel fourni et les aléas climatiques. Le locataire devra être assuré pour tous types d'accident en liaison avec le matériel prêté.

G. Aubry et C. Bourrat précisent que se pose le problème du contrôle de l'état du matériel après le prêt, à réception, la toile étant alors pliée. Les défauts aux jointures et les raccords cousus ne seront pas forcément visibles non plus.

D. Ferrandin suggère qu'une personne de la mairie se déplace systématiquement au montage et au démontage.

C. Bourrat répond que la location doit être rentable pour la commune, compte tenu de l'engagement nécessaire de la part des bénévoles. Il conviendra donc de limiter le nombre de demandes.

C. Huet et P. Maisonneuve abondent dans ce sens, la location aux Gillois étant à privilégier.

Monsieur le Maire souhaiterait élargir le prêt aux communes voisines demandeuses. Il propose de rédiger une convention type avec les éléments discutés, qui sera soumise prochainement au vote du conseil.

9) Point sur les travaux en cours

- Rue Mathieu le Coz (hameau de la Noue)

Les travaux sont terminés depuis octobre et les demandes de solde de subvention, tout comme les participations de Mondreville et de la CCPH, ont été demandées et devraient être perçues avant la fin 2020. Seule la contrepartie de la cession des routes départementales interviendra en 2021. Le coût final de l'opération devrait s'élever pour la commune à 4 000 € environ.

T. de Ferrières relève une déformation de la chaussée au niveau du bois de la vente qu'il convient de signaler par un panneau. D. Ferrandin ajoute qu'une flaque d'eau stagnante se forme sur le bas-côté par temps de pluie, pouvant empiéter sur la chaussée.

Monsieur le Maire envisage de faire faire une saignée pour permettre une meilleure évacuation de l'eau.

- Travaux de la mairie

L'avancée est conforme au planning initial, à l'exception du mobilier qui arrivera courant janvier 2021. Quant au mobilier Ikéa, que C. Bourrat s'est proposé de monter et qui doit équiper la tisanerie, sa date de livraison est incertaine compte tenu de la difficulté d'approvisionnement du fournisseur.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour repeindre les grilles du portail et le petit portillon en bois servant d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

A ce jour, le taux des subventions obtenues s'élève à 67 %.

Monsieur le Maire remercie D. Ferrandin pour sa présence à toutes les réunions de chantier et indique que ce dernier a proposé de reprendre gracieusement le petit muret longeant l'escalier de droite permettant l'accès à la mairie, en symétrie avec celui de gauche.

- Plan de relance 2021

Les projets présentés en 2020 sur l'enveloppe complémentaire concernaient le remplacement des huisseries de l'école et la création d'un cabinet paramédical dans l'atelier communal.

Monsieur le Maire soumettra à nouveau en 2021 ces deux dossiers jugés pertinents, en inversant l'ordre de priorité pour optimiser les chances de la commune d'obtenir des subventions.

T. de Ferrières demande à combien s'élève le devis de remplacement de ces huisseries.

D. Ferrandin indique que le budget serait de 22 000 €, l'ensemble nécessitant une réalisation sur mesure et le menuisier pressenti réalisant un travail de très grande qualité.

G. Aubry ajoute que mieux vaut payer un peu plus cher pour un travail de qualité qui dure dans le temps.

10) Questions diverses

- Monsieur le Maire souhaite remercier M.-C. Willaume et sa petite-fille, L. Dujardin et sa fille, P. Maisonneuve et son fils pour la décoration du sapin de Noël.

P. Maisonneuve propose une action plus participative en 2021 où chacun viendrait avec quelques décorations.

C. Huet ajoute que les instituteurs et institutrices pourraient être sollicités pour faire fabriquer des décorations de Noël par les enfants.

- Livres pour les enfants des écoles

Suite à la requête de certains lors du précédent conseil pour élargir le don de livres aux enfants de toutes les classes, P. Maisonneuve a proposé des titres d'ouvrages adaptés et Monsieur le Maire en a fait l'acquisition auprès de la librairie solidaire « La Nouvelle Réserve » à Limay.

Le Père Noël effectuera sa tournée dans le village, en calèche, le samedi 19 décembre après-midi pour livrer ces cadeaux au domicile de chaque enfant.

- Vœux et célébrations

Lassé d'attendre la fin de l'épidémie et face à l'incertitude qui va avec, Monsieur le Maire a décidé de remettre la cérémonie des vœux au mois de mars ou avril à l'occasion d'une « Fête du printemps », durant laquelle seront accueillis les nouveaux arrivants dans la commune et les bébés nés en 2020.

P. Avril demande ce qu'il advient du repas des anciens.

Monsieur le Maire indique que se regrouper étant impossible actuellement, un courrier a été adressé aux personnes concernées pour leur expliquer la décision d'annuler cette manifestation en 2020. Cette année, ce sont donc les enfants qui ont bénéficié du budget prévu, sous la forme des livres.

En mars ou en avril, les élus généralement invités à toutes les cérémonies de vœux seront plus disponibles. L'inauguration de la nouvelle mairie pourra se faire en même temps.

C. Huet pense que casser certaines habitudes n'est pas une mauvaise chose.

- Atribus

La commission Travaux s'est réunie et a retenu la solution d'un carport mural adossé à l'Eglise, dans l'angle avec la haie faisant face à l'auberge. Monsieur le Maire souligne le caractère provisoire de cette implantation, en attendant la réfection de la place. T. de Ferrières note que le temporaire peut parfois durer, d'où l'intérêt de faire quelque chose de joli.

D. Ferrandin ajoute que, par souci esthétique, la structure sera constituée de rondins et que, si tout le monde est d'accord, elle sera montée par les conseillers disponibles.

P. Avril suggère la pose d'un gros rocher devant pour éviter qu'une voiture ne recule dans l'atribus.

- Auberge

En attente d'un repreneur éventuel, le Conseil municipal donne carte blanche à Monsieur le Maire pour mener les négociations avec Monsieur Santoro qui arrête son activité le 31 décembre 2020. L'objectif serait de conserver l'outil de travail intact et de s'entendre sur la poursuite du relais postal pendant quelques mois supplémentaires.

11) Tour de table

C. Bourrat distribue à tous les membres du Conseil le plan des chemins de randonnée prévue, issu de la réunion de la semaine précédente. Le budget retenu est celui du Conseil départemental de randonnée. Le totem de départ, tout comme les demandes spécifiques par secteur, sera à la charge de chaque commune ; le balisage sera réalisé par le comité de randonnée. Reste le devis de la carte légendée, qui accompagnera le totem, toujours en attente. L'un et l'autre seront installés sur la place de la mairie. La boucle située sur le territoire de la commune sera nommée « Chemin de la souche noire ».

C. Bourrat informe le Conseil que lors de sa séance du 17 décembre 2020, la commission déchets de l'Agglo s'oriente vers une collecte collective des verres, au vu des coûts actuels du ramassage individuel, le poids du verre impliquant plusieurs rotations des bennes. De plus, sur la commune de Gilles, une étude a montré que les conteneurs à verre ne sont pleins qu'aux $\frac{3}{4}$ après 6 semaines. Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, il a été indiqué que c'est aux communes de prendre en charge, au nom de la solidarité.

D. Ferrandin prévient que les coûts de contrôle de l'assainissement non collectif réalisé par le SPANC augmenteront de 30 % en 2020. Ce service étant en sous-effectif, il n'a pas pu réaliser autant de contrôles que prévu et n'est donc pas équilibré budgétairement.

S. Lamouille indique que le tout nouveau centre omnisport de Saussay ouvrira ses portes le 4 janvier 2021, pour les enfants uniquement, sous réserve de nouvelles annonces gouvernementales. Lors de la dernière séance du SMICA, le planning des différentes associations sportives qui y seront accueillies a été entériné. Les équipements concernent principalement un dojo, un pas de tir pour les archers, une salle de musculation et des bureaux.

P. Avril déplore le passage à répétition de poids lourds dans le cœur de village et demande l'installation d'un panneau en haut de la Grande rue pour leur interdire l'entrée du village (sauf livraisons).

Monsieur le Maire indique avoir adressé un mail à Francis Pecquenard dans ce sens.

S. Lamouille ajoute que les GPS routiers tiennent compte de la hauteur des camions mais que les camions étrangers utilisent des GPS classiques, sans les gabarits camion.

L. Dujardin met en garde les Gillois contre les livreurs, très nombreux à l'approche de Noël, qui roulent très vite pour boucler leurs tournées.

S. Apruzzese souhaite une distribution des calendriers de collecte des déchets avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire conclut la séance en remerciant Marie-Catherine Willaume d'avoir repris au pied levé la supervision du Tambour du Radon, en liaison avec la maquettiste, suite aux problèmes de santé d'Evelyne Mascret. Il remercie également tous les membres du conseil pour leur implication dans un contexte difficile pour tous et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h15.